



<b>Organisme :</b>
<b>Site :</b>
<b>Titre :</b>
<b>Réponse à un appel d'offre</b> <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui : <a href="#"><u>appel d'offres programme régional de formations « Compétences Professionnelles pour la période 2022-2026</u></a>

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**  
**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**  
**de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

DREETS PACA Pôle 3EC Mission SECAME  Service Politique du Titre 23/25 rue Borde CS 10009 13285 Marseille CEDEX 08	DEMANDE D'AGREMENT POUR ORGANISER DES SESSIONS D'EXAMEN CONDUISANT AU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ou au certificat complémentaire de spécialisation (CCS)  (Article R.338-8 du code l'éducation)
--	---

**Procédure adaptée en réponse à l'appel d'offres du Programme Régional de formation « Compétences Professionnelles pour la période 2022-2026 concernant les organismes ne disposant pas de l'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel.**

**1<sup>ère</sup> étape : Dossier simplifié**

**En attente** de la production de la notification du marché de la collectivité régionale, un dossier simplifié avec extrait INSEE < à 6 mois, doit être adressé par voie postale à la DREETS pour enregistrement. A réception de ce dossier, une attestation de dépôt est fournie pour preuve de la démarche engagée.

**2<sup>ème</sup> étape : dossier complet**

**A réception** de la notification du marché, l'organisme adresse par voie postale **un dossier complet** à la DREETS pour le TP visé.

La DREETS dispose d'un délai de **2 mois** pour communiquer sa décision.

Durant ce délai, l'organisme ne peut se prévaloir de l'agrément auprès d'un financeur ou d'une personne souhaitant se présenter au titre professionnel.

L'agrément est accordé pour **un** titre professionnel, **une** durée (millésime) et **un** site de validation donnés.

Les dossiers doivent être envoyés **en un exemplaire** par **courrier avec accusé de réception**, daté, signé, tamponné, à l'intention du préfet de région (**Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**) de la région Provence Alpes Côte d'Azur (voir adresse ci-dessus).

Tout changement dans les conditions spécifiées ci-dessous, et notamment le lieu où se déroulent les sessions d'examen doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès des services de la DREETS ;

Toute publicité mensongère peut faire l'objet de poursuite conformément au code pénal. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

***Textes de référence :***

***Articles R. 338-1 à R. 338-8 du code de l'éducation modifié par le décret 2016-954 du 11 juillet 2016***

***Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation***

***Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2016 concernant le règlement général des sessions d'examen***

***Arrêté du 22 décembre 2015 aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2016 concernant les conditions de délivrance du titre professionnel***

## 1. Identification du siège social du centre :

Nom et sigle associé :

Adresse :

**N° de déclaration d'activité (art. L. 6351-1 du code du travail) :**

**N° QUALIOPi :**

Nom du représentant légal :

Téléphone :

Courriel :

Le centre appartient-il à un réseau ?

Si oui, lequel :

## 2. Identification du centre agréé :

**N° SIRET à justifier par extrait INSEE de moins de six mois :**

Nom et sigle associé :

Adresse complète :

Adresse complète du lieu du plateau technique où se déroulent les sessions d'examen :  
**(Objet de la présente demande – à préciser exclusivement si celle-ci est différente)**

**IMPORTANT** : Si le plateau est loué ou mis à disposition..., il convient de fournir en annexe la copie du bail en cours de validité ou une trace écrite du bailleur, du propriétaire du lieu, ou la copie de la convention signée et datée, courrier... relatif à cette mise à disposition.

Nom du représentant de l'établissement :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom de la personne désignée par l'établissement en tant que responsable des sessions d'examen :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom de la personne désignée par l'établissement en tant que responsable des sessions d'examen suppléant :

Téléphone :

Courriel :



*Cet imprimé doit être complété à la machine  
et ne pas être modifié dans sa forme*